

> Prescription d'activités physiques et sportives pour populations spécifiques : femmes enceintes, post-partum, enfants et personnes âgées

Durée : 6 heures


Format : Formation continue en e-learning

Cible : Médecin

Vidéos, Cas cliniques, Diaporamas

 *Vos formateurs :*

En collaboration avec le Comité MEDICOSPORT-SANTE® du CNOSEF

 *Les objectifs :*

- > Identifier et savoir utiliser les aides à la prescription d'APS en vue d'accompagner les patients dans leur parcours de soins
- > S'approprier les outils d'aide à la prescription d'APS, notamment le MSS
- > Savoir se situer dans le cadre réglementaire relatif à la prescription d'APS
- > Identifier les différentes modalités d'APS et de typologie des sports
- > Prescrire des disciplines sportives en s'appuyant sur le MSS en prévention primaire, secondaire et tertiaire
- > Identifier et s'approprier les arguments pour soutenir le choix spécifique de disciplines sportives avec l'aide du MSS
- > Connaître et savoir mettre en oeuvre la prescription d'APS pour : femmes enceintes et en post-partum, personnes avancées dans l'âge, enfants et adolescents

M'inscrire



N° ACTION DPC :
81132325018

COÛT À CHARGE AVEC DPC :
0€ (au lieu de 285€)

RÉMUNÉRATION AVEC DPC :
135€



> Prescription d'activités physiques et sportives pour populations spécifiques : femmes enceintes, post-partum, enfants et personnes âgées

Durée : 6 heures

Format : Formation continue en e-learning

Cible : Médecin

Vidéos, Cas cliniques, Diaporamas



Programme :

- > Module 1 : Test de positionnement
- > Module 2 : Présentation de l'outil Médicosport-santé du CNOSF
- > Module 3 : Le cadre réglementaire de la prescription d'APS en prévention primaire, secondaire et tertiaire
- > Module 4 : Les bases physiologiques, biomécaniques des APS
- > Module 5 : APS et grossesse et post-partum
- > Module 6 : APS et enfants/adolescents
- > Module 7 : APS et personnes avancées en âge
- > Module 8 : Test de positionnement et questionnaire de satisfaction

M'inscrire



N° ACTION DPC :
81132325018

COÛT À CHARGE AVEC DPC :
0€ (au lieu de 285€)

RÉMUNÉRATION AVEC DPC :
135€

